



Communiqué de presse

Janvier 2021

## **Révision des contrats d'achat de l'électricité photovoltaïque Ener-Pacte reste mobilisé pour accompagner les producteurs impactés**

**Le processus de révision des tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque, initié par le gouvernement, vient de franchir une nouvelle étape. Le 28 décembre 2020, le Conseil constitutionnel a validé l'article 225 de la loi de Finances 2021. Celui-ci vise les contrats des centrales solaires de plus de 250kWc, installées avant 2012, détenues principalement par des agriculteurs et des producteurs indépendants. L'entreprise Ener-Pacte reste mobilisée, aux côtés des acteurs de la filière photovoltaïque, pour obtenir la réglementation la moins défavorable possible et accompagner les producteurs impactés.**

Tout au long du parcours législatif, Ener-Pacte, spécialisé dans l'exploitation, la sécurisation et l'optimisation des centrales photovoltaïques, s'est associé aux acteurs de la filière pour opposer des arguments à la remise en cause des tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque. En effet, de nombreux agriculteurs ainsi que des entrepreneurs indépendants, parmi lesquels des clients d'Ener-Pacte, vont être directement touchés par cette décision, alors que les revenus photovoltaïques sont devenus indispensables à l'équilibre financier global de leurs exploitations.

*« Les arguments de surcroît de rentabilité et d'accaparement des deniers publics par ces installations ne nous semblent pas correspondre à la réalité. Aucune étude d'impact n'a été réalisée et les risques importants représentés à l'époque par ces investissements ne sont pas pris en considération. Il s'agissait souvent d'acteurs non-professionnels, notamment des agriculteurs, qui avaient besoin de trouver des ressources complémentaires à leur activité principale. Nous sommes loin de profiteurs misant sur les effets d'aubaine tels qu'évoqués pour justifier la révision »* explique Rémi Berthon, directeur général d'Ener-Pacte.

Des agriculteurs et des entrepreneurs que son entreprise connaît bien puisqu'elle intervient justement auprès d'eux pour les aider à diagnostiquer et maîtriser les risques techniques, financiers et juridiques liés à ces installations solaires de première génération.

### **Une clause de sauvegarde pour limiter les dégâts**

Avant de parvenir à la signature des avenants aux contrats d'achats par les propriétaires, il reste à définir règlementairement le cadre et les paramètres de mise en application de la loi. En effet, il a été rappelé que les nouvelles mesures doivent s'efforcer de préserver « la rentabilité des installations » et assurer une « rémunération raisonnable » des capitaux immobilisés. De plus, une clause de sauvegarde, prévue dans la loi, devra être mise en place de manière effective pour les producteurs les plus impactés par ces nouvelles règles.

Ce dispositif de sauvegarde sera mis en œuvre « au cas par cas », sur demande motivée du producteur et sous réserve qu'il ait préalablement pris les mesures nécessaires au redressement de la rentabilité de son installation.

Rémi Berthon souhaite attirer l'attention des propriétaires : *« Cette notion de mise en conformité des installations photovoltaïques devient un critère discriminant sur lequel les propriétaires de centrales solaires devront être de plus en plus vigilants. La qualité du parc sous gestion Ener-Pacte permettra à nos clients de faire valoir leurs droits à la protection de cette disposition si nécessaire. Mais de nombreuses centrales solaires anciennes souffrent de non-conformités réglementaires et techniques ce qui peut engendrer de sérieuses complications pour leur propriétaire, souvent à leur insu. Si l'Etat recherche de nouvelles sources d'économies, les installations non conformes seront sans doute en première ligne ».*

Avec ses partenaires notamment juridiques, Ener-Pacte est prêt à accompagner les producteurs d'électricité dans un esprit de mutualisation des moyens et de partage des retours d'expérience.

### **A propos d'Ener-Pacte**

- **Création** : 1er juin 2016
- **Effectifs** : 15 personnes
- **Activité** : diagnostic, sécurisation et optimisation technique, réglementaire et financière des centrales solaires
- **Marché** : plus de 6000 centrales solaires en France et un potentiel d'amélioration du parc de plus d'1 milliard d'euros
- **[www.ener-pacte.fr](http://www.ener-pacte.fr)**

### **Contacts Presse**

Agence Osactu, Karine Grand / karine@osactu.com / 06 46 63 82 68